

# ASSEMBLEE GENERALE extraordinaire DU 25 octobre 2014

Procès verbal de l'assemblée générale de la FRAG

Samedi 25 Octobre 2014

Le président ouvre l'AG ordinaire à 14H00 pour clôture définitive des comptes 2013.

Présents 32, pouvoirs 26 identifiés dont 15 par internet.

Présentation du rapport moral par F1TE, vote à main levée : oui 57, non 0, abstention 1 : adopté

Présentation du rapport financier par F5HIJ, vote à main levée : vote oui 58, non 0, abstention 0 : adopté

Le CA est reconduit tel quel jusqu'à la décision de l'AGE qui suit.

14h15 ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire

Présentation par le président F1TE du texte élaboré au CA pour approbation ou modification par les membres présents.

*Le conseil d'administration de la FRAG se prononce unanimement pour proposer en AGE le rassemblement de tous les radioamateurs de la Gironde dans une structure associative non fédérative où les adhérents sont des personnes morales ou physiques.*

*Deux projets sont proposés par F6KUQ et F6KNL. Ils ont le même objectif. Les statuts sont équivalents et seule la manière juridique d'y arriver diffère.*

*Dans un cas la FRAG modifie ses statuts et propose ensuite une*

*possible intégration par fusion de l'association RAG-REF33, dans l'autre la FRAG fusionne directement dans RAG-REF33 sans avoir à modifier ses statuts.*

*C'est ce choix que nous demandons à l'AGE de faire, après audition des auteurs de ces projets.*

Les deux projets sont donc présentés par F6KNL(REF33) et F6KUQ (Ondes et micro informatique).

F1TE explique en quoi les deux versions qui vont être présentées aux participants de l'AG diffèrent et donne la parole aux intervenants.

F1HRU prends la parole pour exposer le projet (1) de F6KUQ suivi par F4E0P pour l'autre projet (2).

Discussions animées sur le devenir de la nouvelle association des radioamateurs entre les participants. Plusieurs intervenants pour expliquer ou demander des éclaircissements sur les deux projets qui ne diffèrent que sur le sens de la fusion/absorption des deux associations.

Un vote à bulletin secret est demandé pour valider l'un ou l'autre projet.

Vote 1 : Choix du projet.

Votants : 55, Projet 1 (F6KUQ) : 23 voix, Projet 2 (F6KNL) : 32 voix, Nus/blancs : néant

Le projet 2 est donc adopté à la majorité

Vote 2 : Approbation de la convention de fusion et dissolution de la FRAG

Votants : 54, Oui : 43, Non : 2, Abstention : 9

Conformément à l'article 16 des statuts de la FRAG, le vote de

dissolution requiert l'approbation des deux tiers des membres présents ou représentés, soit 36 voix.

La convention de fusion et la dissolution de la FRAG sont donc approuvés par l'assemblée générale extraordinaire.

La nouvelle association s'appelle désormais : **Radioamateurs de la Gironde – REF33**

La liste de travaux à entreprendre d'urgence est établie. F1AFT et F1IWH se portent volontaire pour rejoindre l'équipe du relais, F4DGO et F1HRU pour travailler au sein du CA avec F5NSL pour la communication. Ils sont cooptés pour ces travaux jusqu'à la prochaine AG.

La séance est levée à 16h30

|   |   |  |
|---|---|--|
| Le Président de la FRAG et président de séance<br>Lucien SERRANO,<br>F1TE | Le secrétaire de la FRAG et secrétaire de séance<br>Jean-Louis Zabalza, F5GGL | Le trésorier de la FRAG<br>Jean-Pierre Bouchon,<br>F5HIJ |
|---|---|--|